République Française
Département du Pas de Calais

Mairie
Oye-Plage
62215

Arrêté n° 2014/72

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : ARRÊTÉ PERMANENT D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT AUX VÉHICULES DONT LE PTAC EST SUPÉRIEUR À 3T500.

- Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,
- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2212-2, L 2213-2 ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu le Code pénal, notamment son article R. 610-5 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes ;
- Considérant que la réglementation du stationnement répond à une nécessité de tranquillité publique ;
- Considérant que le stationnement des poids-lourds engendre des nuisances sonores ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Le stationnement est interdit, à titre permanent, sur le parking du cimetière situé route du Pont d'Oye, aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3T500.

ARTICLE 2 :

Ne sont pas concernés par cette interdiction, les véhicules communaux, les véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie.

ARTICLE 3 :

Pour permettre l'application des présentes dispositions, l'interdiction sera matérialisée par :

➔ **des panneaux de signalisation.**

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur l'Adjudant-chef commandant la Brigade de Gendarmerie Nationale d'OYE-PLAGE, la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à OYE-PLAGE, le 05 juin 2014

Olivier MAJEWICZ

MAIRIE D'OYE-PLAGE 62215

Maire d'OYE-PLAGE
Vice-Président du Département du Pas-de-Calais
Conseiller Général du Canton d'Audruicq

Affiché le 13 JUIN 2014

Adresse postale : **87, avenue Paul Machy / 62215 Oye-Plage** / *Téléphone* : **03.21.46.43.43** / *Télécopie* : **03.21.46.43.49** / *Adresse électronique* : secretariatdumaire@oye-plage.fr